

RAPPEL

PROPOSITION D'HONORAIRES

- CIVILE - PREMIERE INSTANCE
- CIVILE - APPEL
- FISCAL

PREMIERE INSTANCE

Notre proposition d'honoraires

Les critères de détermination de nos honoraires :

Souci partagé de mutualisation des coûts

Honoraires en fonction du nombre de clients qui feront appel à notre Cabinet : - 200, 200 à 500, + 500

Honoraires forfaitisés par proposition de rectification reçue

Honoraires en fonction du plus élevé des montants des souscriptions mentionnés dans chaque proposition : - 10 K€, 10 à 30 K€, + 30 K€

- -10K : investissement de 1€ à 10 000 € inclus
- 10K à 30K : investissement de 10 001 € à 29 999 € inclus
- +30K : investissement de 30 000 € inclus ou plus

Application en plus de l'honoraire forfaitisé d'un honoraire de résultat calculé en fonction d'un pourcentage des gains obtenus ; cet honoraire de résultat ne concernera que les souscriptions les plus importantes (pour les plus petits souscripteurs, FIDAL consent à n'appliquer que l'honoraire forfaitaire);

Au plan fiscal uniquement, le gain obtenu, qui sert d'assiette à l'honoraire de résultat s'entend comme suit : l'intégralité des abandons de droits, mais seulement 50% des abandons de pénalités

Éléments relatifs à nos honoraires :

Les montants s'entendent HT et hors frais et débours divers

S'agissant particulièrement des frais de déplacements, ils sont en principe inclus dans les frais qui seront facturés en sus des honoraires. Il peut s'agir des frais pour les déplacements liés aux éventuelles audiences (essentiellement en matière judiciaire) et pour des rendez-vous avec les membres du bureau de l'association. En revanche, aucun frais de déplacement Province vers Paris ne vous sera facturé pour les entretiens de négociation avec les services fiscaux centraux.

A titre provisionnel, nous proposons que le collectif verse un acompte défini dans son montant dans le tableau ci-après (slide 30)

Notre proposition d'honoraires

■ Nos honoraires pour la défense JUDICIAIRE DOM TOM:

Nombre de clients	Montant souscription	Honoraires Assistance pénale		Honoraires Assistance civile		Provision
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	
- 200	- 10 K€	400 € HT / 478 € TTC	0	500 € HT / 598 € TTC	0	225 € HT/ 269 € TTC
	10 à 30 K€	550 € HT / 658 € TTC	7 %	700 € HT / 837 € TTC	7 %	325 € HT/ 388 € TTC
	+ 30 K€	700 € HT / 837 € TTC	7 %	800 € HT / 956 € TTC	7 %	375 € HT/ 448 € TTC
200 à 500	- 10 K€	350 € HT / 418 € TTC	0	450 € HT / 538 € TTC	0	225 € HT/ 269 € TTC
	10 à 30 K€	500 € HT / 598 € TTC	7 %	650 € HT / 777 € TTC	7 %	325 € HT/ 388 € TTC
	+ 30 K€	650 € HT / 777 € TTC	7 %	750 € HT / 897 € TTC	7 %	375 € HT/ 448 € TTC
+ 500	- 10 K€	300 € HT / 358 € TTC	0	400 € HT / 478 € TTC	0	225 € HT/ 269 € TTC
	10 à 30 K€	450 € HT / 538 € TTC	7 %	600 € HT / 717 € TTC	7 %	325 € HT/ 388 € TTC
	+ 30 K€	600 € HT / 717 € TTC	7 %	700 € HT / 837 € TTC	7 %	375 € HT/ 448 € TTC

Notre proposition d'honoraires

■ Nos honoraires pour la défense JUDICIAIRE:

HONORAIRES FIDAL - INVESTISSEURS GESDOM - DEFENSE CIVILE ET/OU PENALE

Nombre de clients	Montant souscription au produit GESDOM	Honoraires assistance pénale			Honoraires assistance civile			
		Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur Honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Provision sur frais de procédure à verser à la signature de la lettre de mission
moins de 200 clients inclus	- 10 K€ inclus	400 € HT / 480 € TTC	0	270 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	550 € HT / 660 € TTC	7%	390 € TTC	1000 € HT / 1200 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	700 € HT / 840 € TTC	7%	450 € TTC	1500 € HT / 1800 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
de 200 à 500 clients inclus	- 10 K€ inclus	350 € HT / 420 € TTC	0	270 € TTC	700 € HT / 840 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	500 € HT / 600 € TTC	7%	390 € TTC	900 € HT / 1080 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	650 € HT / 780 € TTC	7%	450 € TTC	1400 € HT / 1680 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
Plus de 500 clients	- 10 K€ inclus	300 € HT / 360 € TTC	0	270 € TTC	600 € HT / 720 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	450 € HT / 540 € TTC	7%	390 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	600 € HT / 720 € TTC	7%	450 € TTC	1300 € HT / 1560 € TTC	7%	900 € TTC	100 €

TVA 20 %

TVA 20 %

TVA 20 %

TVA 20 %

Ces tarifs s'entendent hors frais de déplacement et frais de procédure (frais de greffe, frais d'huissier)

En cas de souscription au produit GESDOM sur plusieurs années, nos honoraires sont calculés sur la base du montant de votre investissement le plus important et non pas en additionnant vos investissements.

Toute lettre de mission civile est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée de deux chèques libellés à l'ordre de FIDAL:

- Un premier chèque de provision correspondant à la moitié des honoraires environ.
- Un second chèque de 100 € correspondant à la provision à valoir sur les frais qui seront avancés par le cabinet FIDAL

Toute lettre de mission pénale est également à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée d'un chèque du montant de la provision réclamée correspondant à la moitié des honoraires environ.

Les personnes choisissant de mandater le cabinet FIDAL pour le civil et le pénal doivent donc adresser trois chèques, deux correspondant aux provisions sur honoraires et un autre correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

Notre proposition d'honoraires

■ Nos honoraires pour la défense JUDICIAIRE

HONORAIRES FIDAL - SUN HEDIOS / HEDIOS 2010 - DEFENSE CIVILE ET / OU PENALE

Nombre de clients	Montant souscription au produit HEDIOS 2010	Honoraires assistance pénale			Honoraires assistance civile			
		Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur Honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Provision sur frais à verser à la signature de la lettre de mission
moins de 50 clients inclus	- 10 K€ Inclus	400 € HT / 480 € TTC	0	270 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ Inclus	550 € HT / 660 € TTC	7%	390 € TTC	1000 € HT / 1200 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	700 € HT / 840 € TTC	7%	450 € TTC	1500 € HT / 1800 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
plus de 50 clients	- 10 K€ Inclus	350 € HT / 420 € TTC	0	270 € TTC	700 € HT / 840 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ Inclus	500 € HT / 600 € TTC	7%	390 € TTC	900 € HT / 1080 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	650 € HT / 780 € TTC	7%	450 € TTC	1400 € HT / 1680 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
		TVA 20%		TVA 20%	TVA 20%		TVA 20%	

Ces tarifs s'entendent hors frais de déplacement et frais de procédure (frais de greffe, frais d'huissier, etc.)

En cas de souscription au produit SUN HEDIOS / HEDIOS 2010 sur plusieurs années, nos honoraires sont calculés sur la base du montant de votre investissement le plus important et non pas en additionnant vos investissements.

Toute lettre de mission civile est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée de deux chèques libellés à l'ordre de FIDAL:

- Un premier chèque de provision correspondant à la moitié des honoraires ;
- Un second chèque de 100 € correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

Toute lettre de mission pénale est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée d'un chèque du montant de la provision réclamée.

Les personnes choisissant de mandater le cabinet FIDAL pour le civil et le pénal doivent donc adresser trois chèques, deux correspondant aux provisions sur honoraires et un autre correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

Notre proposition d'honoraires

Les budgets proposés ci-dessus, relatifs à une action en première instance, s'entendent :

- hors frais de procédure : frais de greffe, droits de plaidoirie,
- hors frais de correspondants éventuels,
- hors frais d'huissier,
- hors frais de déplacement,
- hors frais d'expertise éventuels.

Le montant des frais susvisés ne dépend pas du cabinet FIDAL.

Les frais d'huissier et droit de plaidoirie sont tarifés.

APPEL

Notre proposition d'honoraires

- Nos honoraires* pour la défense JUDICIAIRE en appel pour la procédure contre HEDIOS PATRIMOINE**

Montant de souscription	Honoraires FIDAL*	
	Honoraires fixes	Honoraires de résultat
- 10K€ inclus	400€ HT / 480€ TTC	7%
10 à 30K€ inclus	600€ HT / 680€ TTC	7%
+ de 30K€ inclus	700€ HT / 780€ TTC	7%

* Honoraires hors frais de procédure, de greffe, d'huissier, de déplacement et frais d'expertise éventuels.

Notre proposition d'honoraires

- **Nos honoraires* pour la défense JUDICIAIRE en appel pour les autres dossiers DOMTOM – GESDOM – HEDIOS**

Montant de souscription	Honoraires FIDAL*	
	Honoraires fixes	Honoraires de résultat
- 10K€ inclus	700€ HT / 780€ TTC	7%
10 à 30K€ inclus	900€ HT / 980€ TTC	7%
+ de 30K€ inclus	1200€ HT / 1280€ TTC	7%

* Honoraires hors frais de procédure, de greffe, d'huissier, de déplacement et frais d'expertise éventuels.

Pour le droit de timbre de 225€. il sera possible de le mutualiser entre les différents demandeurs. si ce choix

FISCAL

Notre proposition d'honoraires

■ Nos honoraires pour la défense FISCALE:

Nombre de clients	Proposition	Montant souscription	Montant honoraires (forfaitisé + sur le résultat obtenu)	Provision
- 200	2007	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	450 € HT/ 538 € TTC 700 € HT/ 837 € TTC + 10 %** 1 000 € HT/1 196 € TTC + 10 %**	200 € HT 280 € HT 400 € HT
	2008/2009*	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	900 € HT/1 076 € TTC 1 400 € HT/1 674 € TTC + 10 %** 2 000 € HT/2 392 € TTC + 10 %**	400 € HT 560 € HT 800 € HT
200 à 500	2007	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	400 € HT/478 € TTC 560 € HT/670 € TTC + 8 %** 800 € HT/957 € TTC + 8 %**	200 € HT 280 € HT 400 € HT
	2008/2009*	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	750 € HT/ 897 € TTC 1 120 € HT/1 340 € TTC + 8 %** 1 600 € HT/1 914 € TTC + 8 %**	400 € HT 560 € HT 800 € HT
+ 500	2007	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	320 € HT/383 € TTC 450 € HT/538 € TTC + 6 %** 640 € HT/765 € TTC + 6 %**	200 € HT 280 € HT 400 € HT
	2008/2009*	- 10 K€ 10 à 30 K€ + 30 K€	640 € HT/765 € TTC 900 € HT/1 076 € TTC + 6 %** 1 280 € HT/1 531 € TTC + 6 %**	400 € HT 560 € HT 800 € HT

* Voir nos remarques ci-avant concernant 2010

** Assiette : 100% des abandons de droits, et seulement 50% des abandons de pénalités

Notre proposition d'honoraires

Eléments relatifs à nos honoraires :

Notre assistance pour le suivi de la procédure fiscale liée aux investissements 2010 donnera lieu à facturation selon les mêmes modalités que celles prévues ci-après pour les années 2008/2009.

Si une proposition de rectification est adressée à un contribuable au titre d'une année où il n'aurait pas investi (cas d'un report de la réduction d'impôt pour insuffisance d'assiette fiscale l'année de l'investissement), l'assistance pour le suivi de la procédure donnera lieu à une facturation spécifique et forfaitaire fixée à 600 € HT/ 718 € TTC (voir nos précisions sur ce point sur le site de l'Association).

S'il s'avérait opportun, à l'issue de la procédure précontentieuse, de poursuivre la contestation devant le Tribunal administratif, notre assistance pour le suivi de cette procédure (requête et échange avec l'administration dans la limite d'un seul mémoire complémentaire) donnera lieu à facturation selon les modalités suivantes (par requête) :